



**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault**  
**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 09/12/2021**

**Séance du jeudi 16 décembre 2021**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Etaient présents :** MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI -- N REBILLON - ML GALOPIN - E CHALOPIN -- LP CHAUVIN - MP PATIN - E OGER - P MOUBECHÉ - D BARON - A AIME.

Excusés : R BORDET -

**Secrétaire de séance :** Marie-laure Galopin.

**Séance ouverte à 20h**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**Administration générale :**

- Approbation du CR de conseil municipal

**Enfance :**

- Présentation du projet du CMJ (conseil municipal des jeunes),
- CTG (convention territoriale globale)
- RPE (relais petite enfance)
- Vente des « douchettes » disponibles

**Affaires générales :**

- Décisions SMICTOM

**Urbanisme :**

- AAP3 : étude programmatique les Ajoncs/presbytère : avancée de l'étude, les ateliers du Bocage,
- Prémption SAFER pour le terrain Dubois à Léteurie.

**Questions diverses**

- Manifeste « handicap friendly »
- Semoir à sel
- Dates de conseil municipal

---

**1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021.

## 2. PRESENTATION DU PROJET DU CMJ (CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES)

Après une année de rencontre, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) souhaite présenter au Conseil Municipal senior un premier projet. Il s'agit de mettre en place des bornes d'Arcades, destinés aux adolescents (11 à 16 ans). Les bornes d'Arcades sont équipées de nombreux jeux électroniques et sont très prisées.

Le projet est présenté par Patricia Moubêche.

Le CMJ s'est déplacé afin de visiter des installations existantes (= le bowling de Fougères) et ils ont également rencontré des personnes (M. Maurice, ...) qui pratiquent les jeux ARCADES.

Sur la commune, plusieurs bâtiments et salles ont également été visités. Les jeunes ont retenu une des salles sous Bimélu, la salle rose (la première à gauche en rentrant dans le bâtiment).

Monsieur Rod Maurice possède divers jeux et consoles qu'il est prêt à prêter à la commune pour le CMJ. Une convention sera alors établie entre M. Maurice et la Commune.

### Le CMJ a réfléchi à la mise en place de ce projet. Le fonctionnement et les aménagements souhaités sont

- Afficher le règlement d'utilisation de la salle écrit par le CMJ
- Installer un porte manteaux dans le couloir de l'entrée
- Pose d'un tableau effaçable
- Installer une table basse (revues, petits jeux de société)
- Installer une armoire de rangement avec serrure
- Installer des bancs le long des murs (éléments qui peuvent être réalisés avec les sapins douglas coupés dernièrement, ainsi que la table base, ou avec des palettes récupérées)
- Réaliser des coussins (confectionnés par des mamans, ? ou en atelier avec l'EPHAD ? ou les jeunes de l'accueil MNA ? )
- Décorer la salle (mission argent de poche de février) = Plantes et fleurs ?

L'ouverture est souhaitée pour fin janvier, à raison de 2 fois par mois le mercredi après-midi sous la surveillance d'un majeur.

Une adhésion sera demandée qui donnera le droit d'accès à la salle. Le montant de l'adhésion est à définir. Sur la carte de membre figurera le règlement intérieur.



Ci-contre la console de jeu que M. Rod Maurice met à la disposition de la commune.

M. Maurice propose également de mettre à disposition du CMJ :

- 1 console NEC Supergrafic avec une cartouche de 300 jeux
- 2 consoles Sega Mégadrive avec 4 manettes et 10 jeux
- 1 console Super Nintendo avec 2 manettes et 5 jeux
- 1 télévision
- 1 console Nintendo Game Boy avec 5/6 jeux

les jeunes conseillers ont déjà commencé à travailler sur un **règlement intérieur** :

- Téléphone éteint

- Respect du matériel
- Rester calme, pas de violence
- Partager les lieux
- Être polis
- Pas d'agressivité
- Laisser les locaux propres
- Ne pas crier
- Respecter la personne en train de jouer
- Respect de l'hygiène et de sa tenue
- Pas de consommation de liquide, solide et de tabac
- Indication du nombre de personnes pouvant être au même moment dans la salle

En parallèle à ces projets, les jeunes élus du CMJ travaillent sur un projet de City Stade, et sur une visite du Parlement (Chambre des Députés et assemblée nationale).

Etant donné que ce projet concerne l'accueil de mineurs (11/16 ans), il convient de se rapprocher de la Maison du Canton (en charge de la politique jeunesse sur notre secteur) pour s'assurer des modalités d'encadrement.

Enfin, pour encaisser le montant des cotisations, il conviendra de modifier l'objet d'une régie de recettes (régie photocopies ?).

***Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet « Arcade » présenté dans le cadre du CMJ, autorise la modification de l'objet d'une régie communale afin de pouvoir encaisser les cotisations, souhaite vérifier auprès de la maison du Canton l'encadrement de ce projet (étant donné leur compétence sur la politique Jeunesse) et autorise la Maire à signer la convention de prêt de matériel avec M. Rod Maurice.***

### 3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) de la CAF

Développée par le réseau des CAF, la convention territoriale globale (CTG) constitue le nouveau cadre pour une démarche politique volontariste qui définit le projet stratégique global et territorialisé des politiques enfance et jeunesse d'un EPCI et de ses communes.

A l'automne 2021, sur le territoire de Fougères Agglomération, un comité de pilotage communautaire (niveau stratégique et politique) et 5 comités communaux de secteur (niveau opérationnel et territorial) ont rassemblé les communes avec les professionnels de la CAF afin :

- de s'approprier la CTG,
- de réunir l'ensemble des acteurs impliqués,
- de dégager des enjeux et des pistes de réflexion sur les différentes thématiques,
- de proposer des priorités avec des échanges transversaux,
- d'initier les discussions autour de la mise en œuvre et du suivi.

Pour chaque classe d'âge, des objectifs opérationnels ont été dégagés :

Les orientations **petite enfance** :

- Maintenir les assistants maternels dans la profession et susciter de nouvelles vocations (création de MAM, actions de valorisation du métier, couverture de l'ensemble du territoire en Relais Petite Enfance)
- Répondre au besoin d'accueil des familles avec la création de places d'accueil collectif supplémentaires
- Faire réseau entre acteurs de la petite enfance et faciliter l'interconnaissance et les projets en commun
- Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap (Sensibilisation au handicap et présentation des dispositifs d'aide et de ressources)

### **Spécifiquement sur le territoire de Louvigné-du-Désert :**

- Créer un Relais petite enfance pour les huit communes
- Extension du multi accueil de Louvigné (qui va passer de 12 à 24 places)/ création d'un pôle enfance

### **Les orientations enfance :**

- Maintenir l'offre ALSH existante et l'adapter aux besoins (notamment la politique tarifaire)
- Faire réseau entre les professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- Faciliter les mutualisations entre ALSH (périodes d'ouvertures, séjours et sorties communes)
- Améliorer la qualité d'accueil et d'encadrement (professionnalisation, recrutement, BAFA de territoire...)
- Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap
- 

### **Spécifiquement sur le territoire de Louvigné-du-Désert :**

- Louvigné : Favoriser l'accueil des -3 ans en ALSH (projet, locaux)
- Maintenir les passerelles 9/12 ans
- Former / sensibiliser les professionnels aux questions de parentalité

### **Les orientations jeunesse :**

- Analyse fine des besoins des jeunes et des pratiques existantes, notamment les plus de 15 ans
- Favoriser l'implication des jeunes et l'engagement citoyen
- Accompagner les initiatives jeunes et réfléchir à une offre innovante adaptée aux pratiques des jeunes (numérique, hors les murs)
- Maintenir les actions communales existantes : dispositif argent de poche, conseils municipaux de jeunes, coopératives jeunesse de service, office des Sports...

### **Spécifiquement sur le territoire de Louvigné-du-Désert :**

- Maintenir l'offre 12/17 ans du centre social avec des actions délocalisées dans les communes

### **Les orientations parentalité vie sociale :**

- Identifier les besoins des familles notamment les plus fragiles en termes de soutien à la parentalité
- Accompagner les actions favorisant le vivre ensemble et les liens sociaux
- Pérenniser les structures d'animations de la vie sociale et valoriser leur utilité sociale

### **Spécifiquement sur le territoire de Louvigné-du-Désert :**

- Améliorer la visibilité des actions de soutien à la parentalité et accentuer les collaborations (école, centre social, petite enfance, PMI, écoles...)
- Développer des actions pour lutter contre l'isolement
- Renouvellement du projet social du centre social L'Oasis.

### **Les orientations accès aux droits :**

- Lutter contre les inégalités et accompagner les publics vulnérables : présentation des dispositifs Caf (aides financières aux familles, le service social Caf...)
- Améliorer l'accès aux droits et l'inclusion numérique / facilitation dans les démarches

### **Spécifiquement sur le territoire de Louvigné-du-Désert :**

- Projet d'Espace France Service sur Louvigné
- Recensement des différentes offres et concertation entre les partenaires.

**La Convention Territoriale Globale est signée pour 5 ans, du 1.01.2020 au 31.12.2024.**

## ▪ Financements en faveur de la CTG

Une enveloppe maximum annuelle de 60 000 € est attribuée pour l'ensemble du territoire de Fougères Agglomération :

- A répartir sur l'ensemble du territoire par secteur et/ou par commune (clé à déterminer)
- Garantie sur la durée de la CTG 2020/2024
- Un co financement de 24 000€ maximum par ETP, soit la possibilité de soutenir 2,5 ETP
- Fléchée sur différents postes qui peuvent être nouveaux ou existants

## ▪ Autres financements en faveur du pilotage

- Soutien aux actions d'ingénierie / diagnostic :

→ Recours à un prestataire extérieur pour des interventions de conception, d'étude, de suivi et d'évaluation, visant à soutenir l'élaboration d'une action de la CTG (Ex. réalisation d'un diagnostic jeunesse)

→ 50% d'un coût de la prestation plafonné à 24 000€.

Dans la limite des enveloppes nationales.

- Soutien au Bafa de territoire :

→ Enveloppe maximum de 4 600 € pour 15 stages co financés par les collectivités.

→ Crédits issus des précédents CEJ à utiliser avant mars 2022.

→ A répartir sur l'ensemble du territoire.

*Délibération : Lors du conseil municipal du 24.06.2021, la commune s'était engagée à participer aux travaux préparatoires de la Convention Territoriale Globale. Ce travail de concertation a permis de réaliser le contenu de la convention.*

*La commission Enfance Jeunesse du 14/12/2021 a validé les objectifs contenus dans la CTG.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à la Maire pour signer tous les documents afférents.*

- **Convention aide au fonctionnement de la ludothèque et avenants bonus ALSH périscolaire et extrascolaire.**

**Un bonus territoire CTG est proposé par la CAF comme une aide complémentaire à la prestation de service (aide au fonctionnement), sur la base d'une convention.**

De la même manière, les actions de coordination, (Bafa, séjours et ludothèques) donnent désormais lieu à financement spécifique, adossé à une convention.

Les conventions et avenants prennent effet au 01.01.2021 jusqu'au 31.12.2024. Ils sont intégrés à la convention d'objectifs et de financement de la période du 01.01.2020 au 31.12.2024.

Le montant forfaitaire du **bonus territoire CTG ALSH périscolaire** pour les heures existantes est de 0.70 € par heure. Il est accordé dans la limite des heures d'accueil de référence : 15 833,84 heures. Soit  $0.70€ * 15\ 833.84h = 11\ 083.68\ € /an$ .

Le montant forfaitaire du **bonus territoire CTG ALSH extrascolaire** pour les heures existantes est de 0.70 € par heure. Il est accordé dans la limite des heures d'accueil de référence : 8 803,34 heures. Soit  $0.70€ * 8\ 803.34h = 6\ 162.33\ € /an$ .

Le montant forfaitaire du **bonus territoire CTG aide au fonctionnement des ludothèques** pour les heures existantes est de 3.92 € par heure. Il est accordé dans la limite des heures d'accueil de référence : 752 heures. Soit  $3.92 \text{ €} \times 752 \text{ h} = 2\,947.84 \text{ € /an}$ .

**Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention ludothèque et les avenants bonus ALSH 2021 et autorise la Maire à les signer.**

#### 4. RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

La construction d'un nouvel équipement petite enfance à Louvigné du Désert s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation de la centralité engagée depuis plusieurs années et résulte plus particulièrement de l'étude de faisabilité réalisée en 2019-2020 par l'équipe d'étude Atelier LAU (urbanisme-architecture) et IDEA Recherche (concertation). Cette opération fait suite à un besoin croissant identifié et étudié depuis plusieurs années par la collectivité.

Ce nouvel équipement permettra le regroupement de différentes structures d'accueil et de ressources qui sont aujourd'hui hébergées au sein de locaux peu adaptés ou qui nécessitent d'être développées pour répondre à la demande sur le territoire : Multi-accueil, Relais Petite Enfance (RPE) et autres activités et lieux d'échanges. Le projet intègre également l'aménagement des espaces extérieurs des abords du futur équipement.

Le 15 novembre 2021 une première réunion a été organisée afin d'entamer une réflexion globale sur le fonctionnement de ce futur pôle petite enfance et plus particulièrement sur celui du RPE. Étaient invités à cette réunion de travail les 8 communes du territoire de Louvigné ainsi que Landéan et Parigné. Un consensus s'est dégagé sur l'importance et la nécessité d'acter dès 2022 la création d'un Relais Petite Enfance à rayonnement intercommunal.

Le Relais Petite Enfance a plusieurs rôles :

- un rôle d'information en faveur des familles et des assistantes maternelles, à ce titre il promeut la formation et accompagne la professionnalisation de ces dernières ;
- un rôle d'accueil, d'éveil, de partage d'expériences et de rencontres ;
- un rôle d'observatoire ;

La commune de Louvigné-du-Désert qui porte ce projet tiendra le rôle de commune « support », à ce titre elle :

- Définira le projet de structure en lien avec les communes partenaires ;
- pilotera l'élaboration et l'écriture d'un projet de fonctionnement qui sera soumis à la CAF qui délivrera l'agrément ;
- assurera la gestion du RPE ;
- recrutera et mettra à disposition un animateur-coordonateur ;
- établira le budget, supportera les frais de fonctionnement et mandatera aux communes partenaires le montant de leur participation ;
- établira le rapport annuel d'activités.

La commune de Louvigné du désert a sollicité un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales pour la création d'un Relais Petite Enfance à vocation intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; ainsi qu'une subvention d'investissement et de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les communes partenaires qui s'engageront à participer aux frais de fonctionnement de la structure bénéficieront de l'ensemble des services proposés par le RPE.

### **Calendrier prévisionnel :**

- Les communes intéressées devront délibérer en conseil municipal sur leur volonté de créer un RPE et sur son périmètre au plus tard au 31/12/2021.
- Une 1ère réunion de travail est prévue le 18/01/2022 à 14h.
- Le premier trimestre 2022 permettra de construire ensemble les bases du projet de RPE
- La validation de la CAF sera accordée sur ce projet au plus tard en juin 2022
- L'ouverture du service est prévue pour septembre 2022

***La commission Enfance Jeunesse du 14/12/2021 montre son intérêt pour ce projet et souhaite que la commune s'engage à y prendre part.***

***Délibération : le conseil municipal s'engage à l'unanimité à participer aux frais de fonctionnement du RPE, et autorise la Maire à signer la future convention de partenariat avec Louvigné du Désert et l'ensemble des communes partenaires.***

## **5. VENTE DES LECTEURS DE CODE BARRE DE L'ALSH.**

Du fait du passage au portail familles avec tablette, les lecteurs de code-barre ne sont plus utilisés. Nous en avons 3 :

- Une de 2016 (HS)
- Une de 2019
- Une de 2020.

Il est proposé de mettre en vente dans le réseau Ségilog le lecteur de 2019 au prix de 150 € et celle de 2020 au prix de 300 €.

La commune de Chanteloup serait d'ores et déjà intéressée par celle de 2020.

***Délibération : le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente les lecteurs de code-barre de l'accueil de loisirs dans le réseau Ségilog : celle de 2019 au prix de 150 €, et celle de 2020 au prix de 300 €, et autorise la Maire à émettre les titres correspondants lors de la vente.***

## **6. DECISIONS du SMICTOM**

- **Politique de réduction des déchets du SMICTOM**

### **En 2023, des collectes optimisées :**

Mi-novembre, les élus du SMICTOM ont voté une série de mesures qui visent à la fois à rendre un service plus adapté aux usagers et à poursuivre les efforts de réduction des déchets.

**Déploiement de la redevance incitative :** elle est en test sur le secteur de Louvigné-du-Désert depuis 2019, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire dans les prochaines années. Le principe de la redevance incitative : avoir une facture proportionnelle à l'utilisation du service. Son calcul est composé d'une part fixe, qui comprend l'abonnement au service, et d'une part variable, qui prend en compte les levées de bacs au-delà du seuil qui sera voté par le comité syndical. Pour ce faire, des bacs individuels pucés seront distribués à tous les foyers début 2023, pour une mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En campagne, les bacs collectifs devraient disparaître.

Collecte des recyclables en bacs : finis les sacs jaunes ! Afin de se conformer à la réglementation et prévenir les risques sur la santé des agents de collecte, des bacs jaunes seront mis en place. Chaque foyer sera donc doté de deux bacs.

Collecte à la quinzaine : l'expérimentation sur le secteur de Louvigné-du-Désert a montré que la collecte hebdomadaire n'était pas nécessaire. Les bacs à ordures ménagères et à emballages seront donc collectés tous les 15 jours, avec, dans la mesure du possible, un jour de collecte unique.

Extension des consignes de tri : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme partout en France, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes de beurre...) seront à déposer avec les recyclables.

Développement de l'apport volontaire : certaines communes du territoire souhaitent que soient implantées des bornes d'apport volontaire à la place des bacs. Ce dispositif se fera très progressivement, à la demande des communes uniquement, et par secteur géographique afin que le schéma de collecte reste cohérent.

**Les conseillers municipaux ont de multiples interrogations quant à l'apport volontaire. Il serait intéressant de prévoir des bornes d'apport volontaire dans le cadre de la prochaine déchetterie. Une campagne de compostage ou d'incitation au broyage sont à l'étude par le SMICTOM.**

- **Implantation de la prochaine déchetterie**

A la suite des derniers échanges des élus délégués aux comités syndicaux du SMICTOM, Mme La Maire a écrit à M. Le Président du SMICTOM pour préciser les démarches déjà engagés (SCOT, relations avec les communes alentours, ...), nos réflexions en cours autour de la revitalisation du centre-bourg et les études de repositionnement de services proposés aux usagers qu'elles amènent.

Des précédents échanges écrits (10/04/2021 et 14/06/2021) avaient permis d'avancer sur le projet de création d'une nouvelle déchetterie et d'apporter des premières réponses en terme de faisabilité d'urbanisme. De ce fait, une rencontre avec le SMICTOM est attendue depuis quelques mois déjà.

Suite au courrier du 07/12/2021, M. Boudet, Président du SMICTOM nous proposera un RDV en janvier sur ces sujets.

La déchetterie prioritaire est celle de St Aubin du Cormier.

3 autres déchetteries sont en étude : Lécousse-Romagné, St-Georges-de-Rlt, Bazouge la Pérouse.

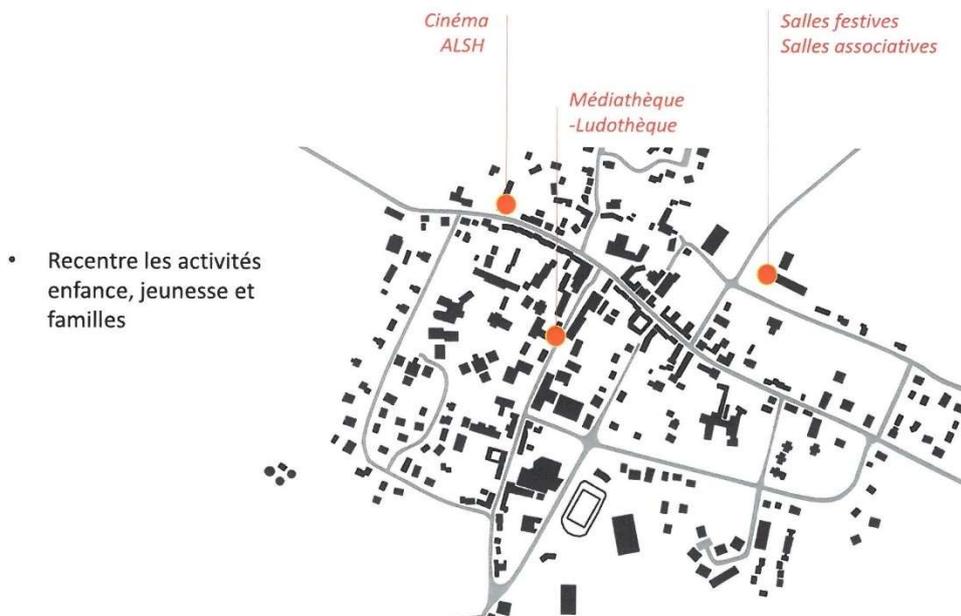
## **7. AAP3 : ETUDE PROGRAMMATIQUE du CERUR sur les secteurs LES AJONCS/PRESBYTERE : LES ATELIERS DU BOCAGE, et sur les différents services à y installer.**

Le CERUR a rendu une première étape de ses études qui fait apparaître différents scénarii possibles pour les salles des Ajoncs, les salles associatives, la médiathèque, l'accueil de loisirs, le cinéma.

- Etude sur les possibilités d'agencer la médiathèque dans les locaux du presbytère, et l'accueil de loisirs avec la salle des Ajoncs



- Etude sur les possibilités d'agencer la médiathèque dans les locaux de l'IME - l'accueil de loisirs avec la médiathèque ou avec le cinéma.



- Recentre les activités enfance, jeunesse et familles

A la suite de ces premières études, il n'apparaît pas opportun d'adosser la médiathèque au cinéma. Par contre, l'hypothèse de créer un pôle dédié au son, à l'image, aux médias dans l'espace presbytère à l'espace Cinéma est à approfondir.

De là, plusieurs scénarii ont été imaginés :

**Scénario 1 :** médiathèque et ALSH dans bâtiments IME - destruction de la partie Est des Ajoncs (avec étages) - reconstruction des Ajoncs en rez de chaussée.

Réaménagement de l'ancienne déchetterie, création d'un parking et d'une zone de livraison

**Construction au niveau Rdj (488m<sup>2</sup> SU)**

Salle polyvalente et espace scénique  
Office  
Rgt mobilier

**Hall d'accueil commun (50m<sup>2</sup> SU)**

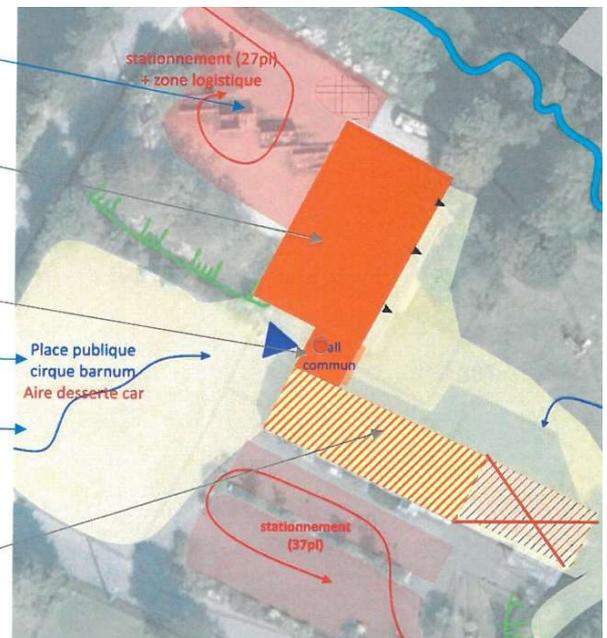
Circulation verticale d'accès à la salle

Embellissement de la place

Traitement des abords de la construction  
Gestion de l'accessibilité

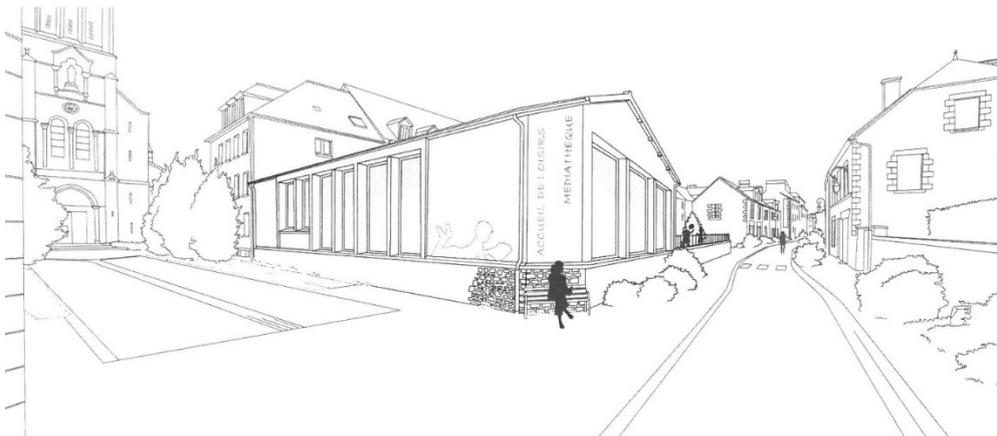
**Réhabilitation partie ouest du bâtiment (241m<sup>2</sup> U)**

2 salles associatives dont 1 s'ouvrant sur le hall  
Sanitaires publics  
Locaux de stockage et de logistique



Une opportunité d'accueillir la médiathèque et l'ALSH (sans restauration => école)

Besoins ALSH (335m<sup>2</sup>) + Médiathèque (143m<sup>2</sup>) = 478m<sup>2</sup> SP



**Scénario 2 : tous les espaces rassemblés au sein d'un bâtiment (Ajoncs, médiathèque, ALSH) :**

Réaménagement de l'ancienne déchetterie, création d'un parking et d'une zone de livraison

Réorganisation et paysagement du stationnement

**Construction au niveau Rdj (508 m<sup>2</sup> SU)**

Salle polyvalente et espace scénique  
Office

**Construction des espaces communs (186m<sup>2</sup>)**

Hall d'accueil commun (70+50m<sup>2</sup>)  
Locaux de stockage et logistique  
Circulation verticale d'accès à la salle

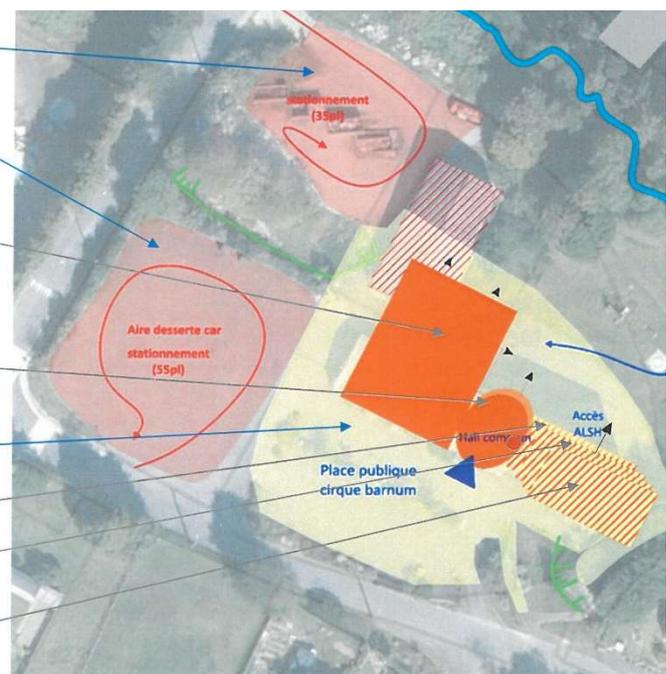
Piétonnisation et paysagement de l'espace

**Médiathèque RdJ (123m<sup>2</sup>U)**

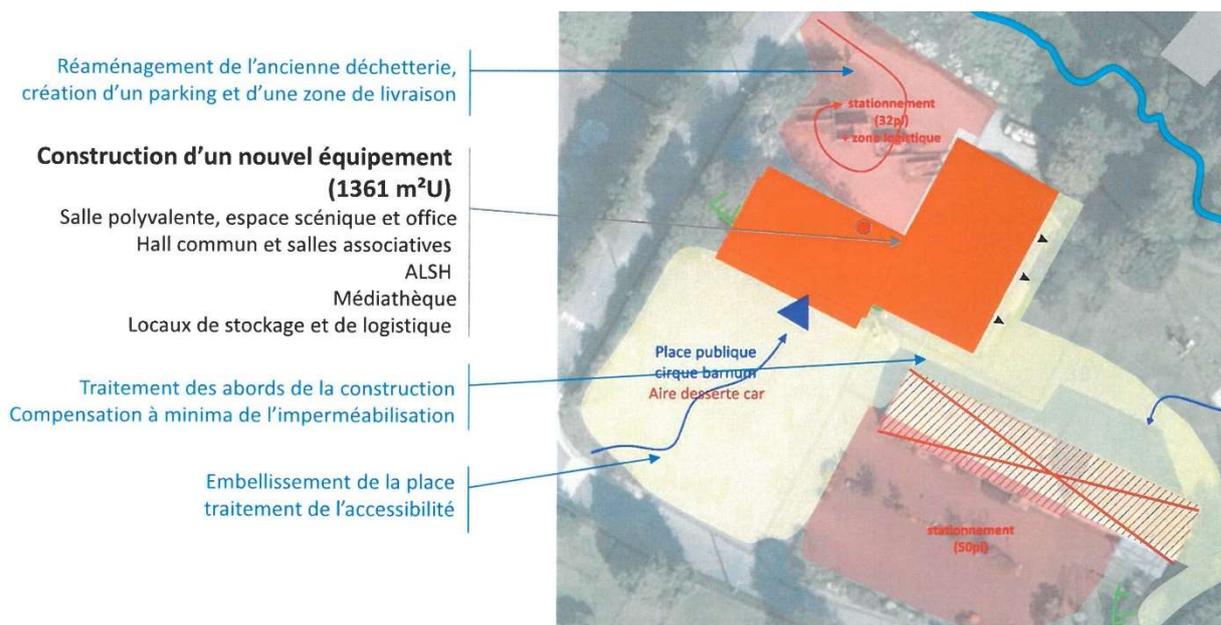
**ALSH au RdC et R+1 (300m<sup>2</sup>U)**

**Espace associatif au R+2 (85m<sup>2</sup>U)**

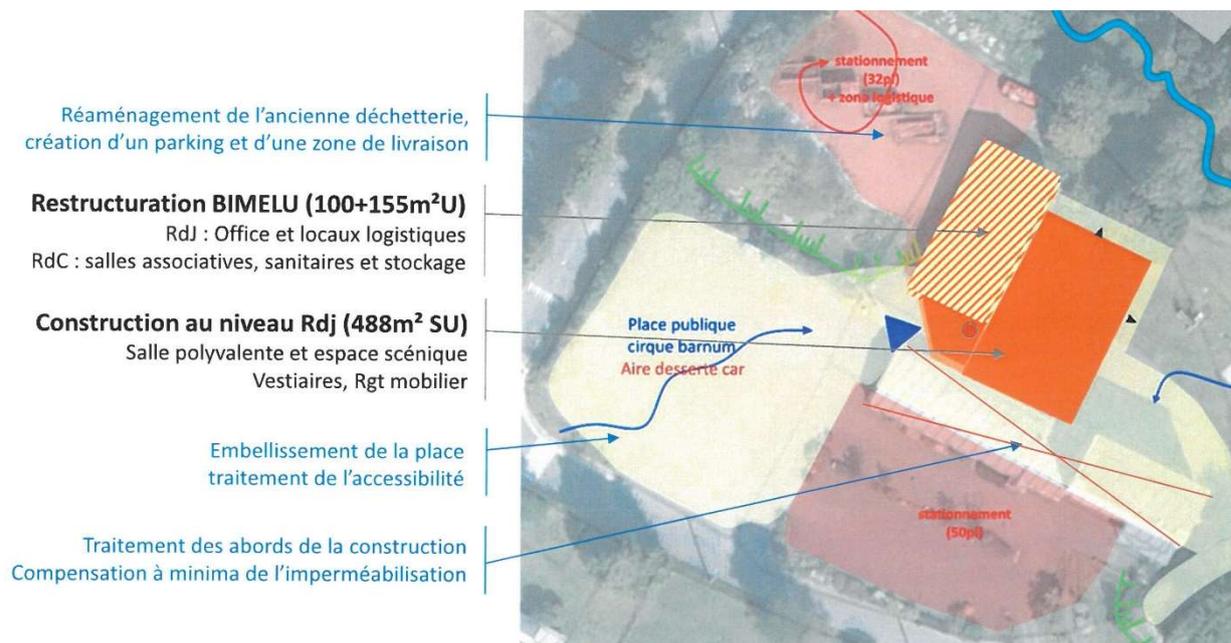
1 salle associative  
Stockage musique



**Scénario 3 : construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les Ajoncs, la médiathèque et l'ALSH.**



**Scénario 4 : extension du bâtiment Bimélu pour accueillir « les Ajoncs »**



▪ **Estimatif des budgets nécessaires**

Les estimatifs sont hors achats de bâtiment (presbytère, IME), hors désamiantage, hors mobilier et matériel de projection.

ESTIMATIONS FINANCIERES AJONCS MAUNOIR IME				
travaux	scénario 1 - coût HT en €	scénario 2 - coût HT en €	scénario 3 - coût HT en €	scénario 4 - coût HT en €
Site des Ajoncs				
déconstruction	93 000 €	75 000 €	126 000 €	101 000 €
construction neuve	1 184 000 €	1 527 000 €	2 951 100 €	1 197 000 €
restructuration	408 000 €	899 000 €		450 000 €
VRD	100 000 €	140 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL AJONCS</b>	<b>1 785 000 €</b>	<b>2 641 000 €</b>	<b>3 177 100 €</b>	<b>1 848 000 €</b>
Site Maunoir				
rénovation cinéma	271 000 €	271 000 €	271 000 €	271 000 €
rénovation presbytère	168 000 €	168 000 €	168 000 €	168 000 €
<b>TOTAL MAUNOIR</b>	<b>439 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>439 000 €</b>
Site IME				
déconstruction	12 000 €			12 000 €
réhabilitation	660 000 €			660 000 €
VRD	34 000 €			34 000 €
<b>TOTAL IME</b>	<b>706 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>706 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 930 000 €</b>	<b>3 080 000 €</b>	<b>3 616 100 €</b>	<b>2 993 000 €</b>

#### Premières pistes de financements possibles :

Pour l'ALSH : CAF et Conseil Départemental

Pour la médiathèque : la DRAC et le Département 35

Pour les Ajoncs : en fonction des travaux réalisés : aides de l'Etat pour les réhabilitations énergétiques, et accessibilité sur la base d'appel à projets

La commission Urbanisme va poursuivre ses réflexions en

- allant visiter des lieux aux problématiques semblables pour élargir les possibilités d'actions
- rencontrant les financeurs pour leur présenter ce premier niveau de réflexion.

#### ▪ Les Ateliers du Bocage

Le terrain est à vendre 18 400 €, frais d'agence compris.

Le devis de désamiantage réalisé par Amiante Pro est de 19 177.40 € HT.

Le conseil municipal discute de l'opportunité d'acheter ce terrain pour la continuité de la coulée verte ceinturant le bourg. Ce terrain était inscrit dans le contrat d'objectif et de développement durable. L'achat est inscrit dans l'appel à projets Régional AAP1.

**Délibération : le conseil municipal décide d'acheter à la majorité des voix exprimées les ateliers du Bocage.**

Contre : LP Chauvin, D Baron

Abstentions : 6 voix : ML Galopin, N Philippeaux, MP Patin, P Moubêche, E Chalopin, P Donnini.

Pour : 5 voix

#### 8. PREEMPTION SAFER POUR LE TERRAIN DUBOIS A LETEURIE.

M. et Mme JOHNSON LEGAL ont demandé la préemption à la SAFER de la parcelle AD487 d'une grandeur de 69a 15 ca.

Lorsque la préemption est exercée (avis favorable de la commission du 9.12.2021), la SAFER devient propriétaire et est tenue de refaire paraître un appel à candidatures.  
La Commune peut alors être candidate à la rétrocession, en concertation avec M. et Mme JOHNSON LEGAL.

Le prix de rétrocession est fixé à CINQ MILLE HUIT CENT VINGT-SIX EUROS QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES (5 826,92 €)

(Prix principal : 4 000 € + 1 176.92 € frais de notaire à l'acquisition par la SAFER + 650 € rémunération SAFER)

Evaluation de la provision sur frais d'acte notarié (Hors emprunts) : 1 020 € T.T.C. environ  
Soit total acte en main d'environ 6 846.92 €

Une personne est en cours d'installation en plants maraichers.

Plusieurs emplois peuvent être développés sur de petites parcelles.

Il est intéressant que la Commune acquière cette surface pour faire une entité foncière, pour la succession éventuelle de la famille Johnson-Legal sur la ferme maraichère de léteurie.

**Délibération : le conseil municipal est candidat à la rétrocession de la parcelle AD487**

Contre : D Baron, JB Boismartel

Abstention : N Philippeaux

## 8.EPANDEUR A SEL

L'épandeur à sel de la commune est hors service.

Le devis de l'espace motoculture Bellamy (St James) présenté par Jean-Bernard Boismartel est de 1 040 € HT (1 248 € TTC). Sa capacité est de 390 kg.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis de l'épandeur à sel de 1 040 € HT de l'espace motoculture Bellamy.**

## 9. MANIFESTE POUR GARDER UN ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

***Il est rappelé l'historique de cette situation.***

Le 30 Août 2021, M. Beranger, Directeur de l'association Anne Boivent, nous annonçait son souhait de quitter la commune et de déménager la MAS Gaifleury à Fougères, auprès des locaux de l'IME à Paron. Ce seraient ainsi 114 emplois et 70 résidents qui quitteraient notre commune, à un horizon relativement proche.

Le 23 septembre dernier, le Conseil Municipal en était informé. Les conseillers municipaux ont tous souhaité se mobiliser contre ce départ, tout comme différents élus des alentours et des habitants qui nous avaient déjà contactés pour exprimer leur désapprobation vis-à-vis de cette décision.

La Maire a envoyé le 30 septembre 2021, un premier courrier à l'association Anne Boivent et aux décideurs (Agence Régionale de Santé, Sous-Préfet, Parlementaires, Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseillers départementaux du secteur, Fougères Agglomération et élus des communes voisines) pour rappeler l'historique du lieu, son évolution, les promesses faites à la commune et à ses habitants ...

Le 16 novembre, grâce à l'insistance du Conseil municipal, un rendez-vous a pu être obtenu avec des membres du Conseil d'Administration de l'association Anne Boivent. Le scénario qui nous a été présenté n'envisage qu'une seule solution : déménager la MAS à Fougères qui aurait plus d'atouts en termes d'accessibilité aux soins, aux services, à la vie sociale, à la proximité avec les autres sites de l'association Anne Boivent.

Pour les dirigeants de l'association Anne Boivent :

- les locaux de St Georges sont estimés inadaptés, (bien que récents)
- l'espace est trop étroit (bien qu'avec un potentiel de surfaces de 6000 m2)
- St Georges est loin de tout (loisirs (piscine), médecins, soins, ...)
- le personnel y est en sous-effectif chronique
- la commune n'est pas attractive (rurale) et éloignée des familles des résidents.

Le conseil municipal n'accepte pas de tels arguments et refuse cette idée de délocaliser la MAS.

Le 24 novembre, le Conseil Municipal a donc unanimement décidé d'apporter une contre-proposition (*Manifeste POUR un projet renouvelé autour de la MAS Gaifleury sur le site de St Georges de Reintembault*) et de la faire valider par le plus grand nombre.

Nous pensons que développer un projet partagé POUR la MAS et la commune de Saint-Georges-de-Reintembault est possible en :

- ❖ Innovant : c'est-à-dire voir plus loin et accompagner les évolutions des types de handicaps accueillis.
- ❖ Capitalisant sur la taille de notre commune qui nous permet de penser que nous pouvons être un cadre de vie idéal pour développer un projet engageant sur l'accueil de population possédant des déficiences
- ❖ Continuant les aménagements pour que la MAS et la commune toute entière puissent être un lieu de vie ordinaire pour tous les publics.

Cette idée n'est pas utopique. Elle est déjà développée dans des pays d'Europe du Nord (Irlande par exemple).

Nous la trouvons motivante et réaliste, parce que c'est déjà ce que nous pratiquons « intuitivement », sans forcément le dire.

LES ATOUTS DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault :

- ❖ Une commune à taille humaine où le lien humain est facile. Pour preuve, les nombreuses actions culturelles, artistiques ou tout simplement amicales engagés avec la commune et les associations chaque année.
- ❖ La possibilité pour tous de se rendre vers des services, des commerces, des activités de proximité facilement et en 10 mn à pied : Coiffeur, restaurant, courses alimentaires, cinéma, poste, médiathèque (qui dispose déjà d'un fond handicap), ludothèque, salle de sport, ensemble musical, atelier artistique, espaces de jeux, et si il y a un peu plus de temps : équitation, parcours pédestre de promenade et de randonnée, circuits vélos ...
- ❖ Des projets engagés et co-construits avec les partenaires et usagers dans la reVIÉtalisation, avec la question du repositionnement d'équipements structurants (médiathèque-ludothèque, CLSH) en coeur de bourg.
- ❖ Un accueil historique de notre commune et de ses habitants vers tous les publics : enfants, adolescents, adultes, porteurs ou non de handicaps : écoles élémentaires, collèges, MAS, EHPAD, accueil de jeunes migrants ...
- ❖ Un territoire rural, calme, vert, ressourçant : autant de sources de bien-être et de réduction du stress aujourd'hui reconnus.
- ❖ Des espaces aménageables et réaménageables en cœur de bourg, à des coûts abordables et permettant d'atteindre les objectifs de Zéro Artificialisation Nette.

LES BESOINS SPECIFIQUES DE LA MAS A DEFINIR ENSEMBLE :

Pour répondre à leurs besoins et se sentir en sécurité, les personnes en situation de handicap ont besoin de stabilité, de repères et d'un espace rassurant (calme, pas trop de stimulations, ...).

Ces endroits adaptés permettent de développer un projet de vie qui vise leur autonomie et leur bien-être. Le lieu de vie ordinaire devient dès lors commun à tous, quelque soit sa condition.

Le personnel de la MAS devra adhérer à ce projet, être bienveillant et en nombre suffisant pour exercer leurs métiers dans de bonnes conditions.

## **NOTRE PROJET PARTAGÉ : Être une commune « handicap friendly », voire « autism friendly »**

- ❖ Construire un projet partagé public/privé au service d'une population, sur le modèle de la ville de Clonakilty, en Irlande.
- ❖ Former les commerçants, les professionnels et les bénévoles associatifs qui sont en contact avec la population porteuse de handicap pour connaître, comprendre et développer des outils ou des attitudes qui permettront de répondre de façon adaptée aux premiers besoins des résidents et faciliter leur inclusion en milieu ordinaire.
- ❖ Expérimenter une autre façon d'accueillir les personnes en situation de handicap dans les murs de la MAS et hors les murs.
- ❖ Développer un projet engageant qui permettra de démarquer cet établissement, de le rendre attractif en lui donnant une vraie « couleur » et du sens au travail qui y est mené, ce qui stimulera le souhait d'aller y travailler.
- ❖ Réorganiser un accompagnement au soin qui sera profitable à tous.
- ❖ Mieux travailler avec les professionnels de santé en exercice sur le territoire et les services de secours. Un travail avec l'hôpital de Fougères et ses médecins salariés pourra sans doute permettre de développer des relations nouvelles, au bénéfice des résidents de la MAS et des habitants de la commune.
- ❖ Avoir une gestion économe de l'argent public en réhabilitant, reconstruisant, rénovant un espace disponible de suite et vaste (7 000 m<sup>2</sup>) qui peut intégrer les espaces de nature, de verdure et de fraîcheur dont les générations futures auront besoin.
- ❖ Poursuivre la tradition d'accueil Reintembaultoise : Historiquement, l'orphelinat Gaifleury a vu le jour grâce à des dons de Reintembaultois puis à un don à la Congrégation des Soeurs de Rillé. Anne Boivent, religieuse native de Saint-Georges-de-Reintembault est à l'origine de la Congrégation des Soeurs de Rillé, autre partenaire de ce dispositif car propriétaire de l'essentiel des espaces du site historique MAS-Gaifleury.

Ce Manifeste a fait l'objet d'un large recueil de signatures sur nos communes et les communes alentour. Volontairement, nous n'avons pas eu recours aux sollicitations Internet pour rester « collé » au territoire et montrer que notre mobilisation massive était locale et forte.

Le succès de cette mobilisation nous permet de nous sentir porteur d'une ambition largement partagée pour qu'un accueil adapté, inclusif se développe sur notre commune.

***Madame Boucher remercie tous ses conseillers municipaux d'avoir « pris les choses en main » pour le recueil des signatures. Elle remercie les plus de 300 signataires. Des communes environnantes vont également délibérer sur un vœu. Monsieur Pautrel, Conseiller Départemental, va interroger le Conseil Départemental sur leur position. Un rendez-vous va être demandé à l'association Anne Boivent pour déposer le manifeste, et Madame Boucher espère initier la discussion. Le conseil municipal demande à être accompagné par la presse. Madame Boucher va informer de la démarche. Une banderole va être apposée sur le balcon de la mairie pour remercier l'ensemble des signataires.***

***Délibération : le conseil municipal forme à l'unanimité le vœu de garder un accueil de personnes en situation de handicaps sur le site de la MAS, et souhaite développer un dialogue avec l'association Anne Boivent pour repenser la MAS Gaifleury adaptée aux demandes inclusives de demain.***

## 10. REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2022

Jeudi 13 janvier  
Jeudi 24 février  
Jeudi 31 mars  
Jeudi 28 avril  
Jeudi 9 juin  
Mardi 12 juillet